

DÉCLARATION FINALE DE L'ATELIER SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA JUSTICE CLIMATIQUE A L'ATTENTION DES JEUNES : CONSEIL URBAIN DE LA JEUNESSE DE KOLWEZI, ETUDIANTS, JOURNALISTES, MEMBRES DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES JEUNES LEADERS DES COMMUNAUTES.

Kolwezi, Nous, jeunes du Lualaba ayant participé à l'atelier de renforcement des capacités sur les fondamentaux du droit de l'environnement et la justice climatique du 3 au 4 novembre 2025, organisé par l'Initiative pour la Protection des Droits de l'Homme et la Réinsertion Sociale (IPDHOR).

À l'issue de l'atelier, relevons ce qui suit :

- Les effets visibles et croissants du réchauffement climatique dans notre province s'accroissent ;
- L'aggravation des inégalités sociales liées aux activités minières industrielles et artisanales;
- Les expulsions forcées des communautés locales et la disparition de certains quartiers résidentiels telsque Gecamines Kolwezi, Biashara, Tshabula, Manomapia, Kando, Kalweji et bien d'autres;
- La pollution des rivières et de la nappe phréatique, de l'air et des sols, provoquant des maladies dans nos communautés ;
- L'accaparement des terres agricoles et le non-respect du processus de délocalisations ;
- L'inaccessibilité et le manque de transparence dans la publication des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) des entreprises minière;
- L'absence d'une politique claire et participative de gestion de l'environnement dans la Province.

En conséquence, nous exigeons :

1. Que le **Gouvernement congolais** élabore et applique une **politique nationale claire de lutte contre le réchauffement climatique**, tenant compte des réalités locales du Lualaba ;
2. Que **toutes les entreprises minières industrielles oeuvrant au Lualaba publient les synthèses de leurs EIES** pour chaque projet ;
3. La mise en place d'une **politique de gestion et de recyclage des déchets plastiques**, notamment des bouteilles ;
4. Que le Gouvernement crée un **fonds d'appui aux initiatives des jeunes** oeuvrant dans les domaines du recyclage, de la transition énergétique et de la protection de l'environnement ;
5. Garantir la **justice sociale et environnementale** pour toutes les personnes vulnérables affectées par les projets miniers et le réchauffement climatique.

Nous nous engageons :

- À promouvoir l'équité, la justice distributive et le développement durable dans nos actions ;
- À sensibiliser nos communautés sur les enjeux climatiques et environnementaux ;
- À collaborer avec les autorités locales et nationales pour renforcer la gouvernance environnementale ;
- À jouer un rôle actif dans la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique.

Oui à la justice distributive !

Oui à l'équité !

Oui au développement durable !

Oui à la protection de l'environnement !

Fait à **Kolwezi**, le **4 novembre 2025**

Par les participants à l'atelier sur les fondamentaux du droit de l'environnement et la justice climatique